

SIDEN-SIAN

BUREAU SYNDICAL DU 22 SEPTEMBRE 2022

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Communauté de Communes PEVELE CAREMBAULT

Commune de THUMERIES (Nord)

Approbation du plan de zonage d'assainissement des eaux usées

+++++

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles de l'article L.5211-10,

Vu les statuts du SIDEN-SIAN modifiés par arrêté interdépartemental du 13 janvier 2020,

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant extension du périmètre du SIDEN-SIAN,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIDEN-SIAN du 12 octobre 2020 donnant délégation au Bureau Syndical,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIDEN-SIAN du 07 février 2019 portant création des Régies "SIDEN-SIAN Noréade Eau" et "SIDEN-SIAN Noréade Assainissement", chacune dotée de la seule autonomie financière,

Vu les statuts de la Régie SIDEN-SIAN Noréade Assainissement adoptés par délibération du Comité Syndical du SIDEN-SIAN du 25 mars 2021 et notamment les dispositions relatives au fonctionnement du Conseil d'Exploitation des Régies,

Vu l'avis favorable émis par le Conseil d'Exploitation des régies précitées sur les dispositions reprises dans la présente délibération,

Suite à la procédure d'enquête publique, il est proposé d'approuver le zonage de l'assainissement des eaux usées dans la commune de THUMERIES (Nord).

Le présent acte administratif fera l'objet, conformément aux articles R.123-1 à R.123-27 du Code de l'Environnement, d'un affichage en Mairie de THUMERIES (Nord) et au Siège du SIDEN-SIAN à WASQUEHAL durant un mois, et d'une mention dans un journal diffusé dans le Département. Cette délibération est en outre publiée au recueil des actes administratifs du SIDEN-SIAN conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Le plan de zonage de l'assainissement approuvé est tenu à disposition du public :

- à la Mairie de THUMERIES aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux
- au Siège du SIDEN-SIAN, 23, avenue de la Marne – 59443 WASQUEHAL CEDEX,
- à la Préfecture du Nord.

Le présent acte administratif sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

Après en avoir délibéré, le BUREAU SYNDICAL, à l'unanimité, décide

Article 1

1. D'approuver les dispositions reprises dans la présente délibération, à savoir l'approbation du plan de zonage de l'assainissement des eaux usées pour la Commune de THUMERIES.
2. D'autoriser le Président à signer le document ainsi que toutes pièces afférentes.

Article 2

Le Président est chargé d'exécuter le présent acte administratif en tant que de besoin.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification devant le Tribunal Administratif de Lille.

Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant le SIDEN-SIAN dans ce même délai. Le dépôt de ce recours gracieux fait lui-même courir un nouveau délai de deux mois durant lequel le SIDEN-SIAN peut soit répondre explicitement, soit répondre implicitement de manière défavorable par son silence.

Une décision implicite ou explicite de rejet dudit recours gracieux peut elle-même donner lieu à un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de son intervention, de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.

Fait à Wasquehal
Le 22 septembre 2022
Le Président du Syndicat


P. RAOULT



THUMERIES

Zonage Assainissement

SIDEN-SIAN

Extrait du Registre des délibérations du Bureau Syndical

Séance du 22 septembre 2022

L'An Deux Mille Vingt-deux, le vingt-deux septembre à 14 heures 45, le Bureau Syndical du SIDEN-SIAN s'est réuni au restaurant « Les Tuileries » - 1601 rue Henri Fiévet à Beuvry-la-Forêt, sous la présidence de Monsieur RAOULT Paul, Conseiller Municipal de Le Quesnoy, Président du SIDEN-SIAN, sur la convocation qui lui a été faite le 15 septembre 2022.

Danielle MAMETZ est désignée Secrétaire de séance.

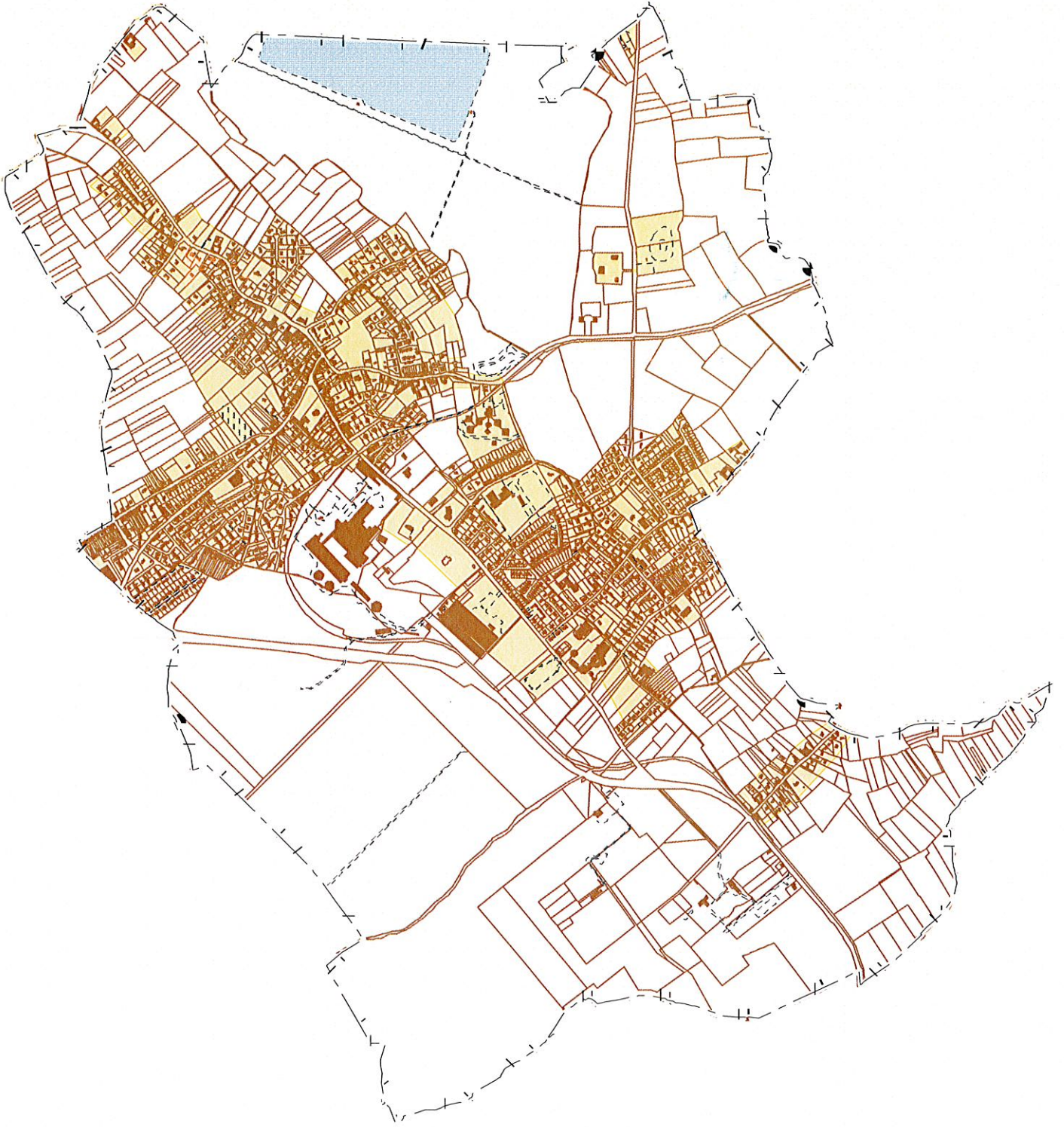
Noms-Prénoms	Présent	Excusé	Mandats	Délégué au titre des compétences :					Procuration à :
				Eau	AC	ANC	GEPU	DECI	
BLONDEAU Alain		X	Maire de WAVRIN	X					
BOONAERT Jean-Philippe	X		Maire de LAVENTIE	X	X			X	
BOUILLIEZ Alain		X	Maire de MAIRIEUX	X					RAOULT Paul
BRICOUT Frédéric	X		Maire de CAUDRY	X	X				
BRICOUT Nicolas		X	Conseiller Municipal de LAMBRES-LEZ-DOUAI					X	
CHOCRAUX Bernard	X		Maire de CAPPELLE-EN- PEVELE	X	X		X	X	
CIESLAK Jocelyne	X		Conseillère Municipale de BREBIERES		X				
CLEENEWERCK Jean-Luc	X		Adjoint au Maire de REXPOEDE	X					
DEHEN Patrick		X	Maire de SOLRE-LE- CHÂTEAU	X					
DELANNOY Frédéric		X	Maire d'HORNAING	X	X	X	X		
DERACHE Guy	X		Adjoint au Maire d'ORCHIES	X	X	X	X	X	
DESTREZ Régis		X	Conseiller Municipal de POUILLY-SUR-SERRE	X	X		X		
DEVOS Joël		X	Maire de STEENWERCK	X	X	X	X		
DHORME Jean-Pierre	X		Maire de NAVES	X	X				
DRUESNES Danièle	X		Maire de BELLIGNIES	X	X	X		X	
DUFOUR Patrick	X		Adjoint au Maire de SAINT- AMAND-LES-EAUX	X	X				
DUJARDIN Michel	X		Conseiller Municipal d'AUBY	X				X	
DUPIRE Francis	X		Adjoint au Maire de LANDRECIES	X			X		

Noms-Prénoms	Présent	Excusé	Mandats	Délégué au titre des compétences :					Procuration à :
				Eau	AC	ANC	GEPU	DECL	
DUPONT Michel	X		Maire d'ENNEVELIN	X	X	X	X	X	
DUYCK Joël	X		Maire de MERVILLE	X	X				
A Redésigner CCCO		X		X					
FICHEUX Bruno		X	Maire d'ESTAIRES	X	X				
FLAMENGT Georges		X	Maire de SAINT-PYTHON	X					
FRANCKE Grégoire		X	Maire de BAMBECQUE	X	X		X	X	SAUVAGE Corine
GAMBIEZ Daniel	X		Adjoint au Maire de FENAIN	X	X				
GODELIEZ NICAISE Véronique		X	Maire de SAINT-BENIN	X	X				
HENNEQUART Michel	X		Maire de MAZINGHIEN	X					
LEFEBVRE Nicolas		X	Adjoint au Maire de BAILLEUL	X	X				CLEENEWERCK Jean-Luc
A redésigner CCOM		X		X		X	X	X	
LHOMME Jean-Marc		X	Adjoint au Maire de BRUYERES-ET-MONTBERAULT	X	X				
LOYEZ Philippe	X		Maire de NOYELLES-SUR-ESCAUT				X		
MAMETZ Danielle	X		Maire de BOESEGHEN	X	X	X	X	X	
MASSON Jacques	X		Maire de BENAY	X	X	X		X	
MEQUIGNON Alain		X	Maire de FAUQUEMBERGUES		X				MAMETZ Danielle
MODARELLI Joseph	X		Adjoint au Maire de LE CATEAU-CAMBRESIS	X	X				
RAOULT Paul	X		Conseiller Municipal de LE QUESNOY	X	X	X	X	X	
ROBIN Aymeric	X		Maire de RAISMES	X	X	X	X		
SAGNIEZ Paul	X		Maire de SOLESMES	X					
SAUVAGE Corine	X		Conseillère Municipale d'HORDAIN			X	X	X	
WATREMEZ Colette	X		Maire de RAINSARS		X				

VOIX CONSULTATIVE :

→ Trésorier du SIDEN-SIAN : Jérémy DELALIN, représenté par Florence DUPRE → **PRESENT**

Nombre de membres.....	40
Nombre de présents.....	24
Nombre de représentés (procurations).....	4
<u>Votes</u>	
Pour	28
Contre.....	0
Abstention.....	0



THUMERIES



Zonage Assainissement